

6^{ème} Rendez-vous

DES MANAGERS DE LA RÉGLEMENTATION

EN INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

VOUS ÊTES CONCERNÉS

Filière agroalimentaire : production, transformation, distribution.
Responsables réglementation, Juristes, Directeurs et responsables qualité et sécurité des aliments, Fonctions de R&D, Chefs d'entreprises, Qualificiens...



RENNES

28 SEPTEMBRE 2023

S'adapter

La fonction réglementaire requiert une capacité à déceler les évolutions susceptibles d'avoir un impact sur l'activité de l'entreprise.

Outre les règles relatives à la sécurité des denrées alimentaires, à leur composition, leur étiquetage, etc. qui font régulièrement l'objet de modifications, les modalités et l'environnement dans lequel s'exerce la fonction réglementaire connaissent également d'importantes mutations. C'est sur ces mutations que nous vous proposons de travailler cette année, afin de vous aider à vous y adapter - ce dans l'ambiance conviviale et professionnelle qui caractérise les « rendez-vous des managers » de l'ADRIA !

Nous sommes heureux de vous donner rendez-vous le 28 septembre pour cette 6^{ème} édition.

Bien cordialement,

Pierre CORRE
Responsable réglementation alimentaire



20
23

JEUDI 28 SEPTEMBRE

9h30 - 9h45 • Accueil des participants

9h45 - 10h00 • Tour de table et présentation du programme

POLICE SANITAIRE UNIQUE

9h30 - 11h00

Police unique de la sécurité sanitaire : quelles conséquences pour les acteurs du secteur alimentaire ?

Décidée au mois de mai 2022, la « police unique de la sécurité sanitaire » est progressivement mise en place depuis le début de l'année 2023, avec un nouvelle répartition des domaines de compétences entre les ministères en charge de l'agriculture et de l'économie.

- Contexte de la réforme
- Nouvelle répartition des domaines de compétences au sein des services centraux et déconcentrés - DD(ETS)PP notamment
- Conséquences induites par cette réforme pour les IAA

Eric DUMOULIN – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Direction générale de l'alimentation (DGAL) – Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments

11h00 - 11h15 • Pause & Networking

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

11h15 - 12h30

Les impacts de l'intelligence artificielle sur la fonction réglementaire au sein des industries agroalimentaires / Atelier - 1^{ère} partie

L'intelligence artificielle (IA) et l'émergence d'outils comme ChatGPT ou Midjourney vont impacter de nombreux métiers. Si ces outils doivent conduire à gagner du temps sur certaines missions, ils ne sont pas exempts de failles et de biais.

Il apparaît donc important d'anticiper les enjeux et atouts de leur utilisation dans l'exercice de la fonction réglementaire.

Cet atelier permettra de découvrir et tester le fonctionnement d'outils comme ChatGPT, et d'en tirer des bonnes pratiques concernant leur utilisation dans le champ de la fonction réglementaire.

- Outils d'IA : contexte et cas d'usages
- Mise en pratique dans le contexte de la réglementation alimentaire
- Bilan : restitution et partage de bonnes pratiques

Katell LE SCANFF – Consultante Transformation Digitale, ASI

12h30 - 14h00 • Déjeuner

14h00 - 16h00

Atelier « Intelligence Artificielle » - 2^{ème} partie

16h00 - 16h15 • Pause & Networking

GENESE DES TEXTES

16h15- 17h15

Comprendre la genèse des textes réglementaires

La réglementation alimentaire se caractérise par une grande diversité de textes et de parties prenantes. Comprendre les modalités selon lesquelles ces textes sont élaborés est un élément clé dans un processus de veille.

- Les principaux mécanismes d'adoption des textes législatifs français et UE
- Les dispositifs de suivi de l'élaboration des textes

Anne-Laure BEQUET LEFEBVRE et Pierre CORRE - Service Réglementation alimentaire, ADRIA

17h15 - 17h30 • Bilan et clôture du séminaire

INSCRIPTIONS

PARTICIPANT

Mme M. Nom :
Prénom :
Fonction :
Email :

Responsable hiérarchique

Mme M. Nom :
Prénom :
Fonction :
Email :

Personne chargée du suivi de dossier

Mme M. Nom :
Prénom :
Fonction :
Email :

ENTREPRISE

Société :
Adresse :
Ville :
Code postal : Pays :
Tél. :
Effectif : Code NAF :
Code T.V.A. Européen :
N° SIRET :

RÈGLEMENT

Les frais sont pris en charge par votre société

Correspondant aux frais d'animation et de documentation

Ci-joint un chèque de 660 € TTC (TVA 20%) à l'ordre de ADRIA
Développement

Règlement à réception de facture

À NOTER : Cet évènement n'est pas considéré comme une formation selon le référentiel QUALIOPI. Il n'y a donc pas d'établissement de convention de formation, et les frais d'inscription ne peuvent être pris en charge par des fonds mutualisés (OPCO). Seule une attestation de participation sera délivrée.

Fait à :

Signature et cachet de l'entreprise :

Le :

CONTACT

Anne-Gaëlle LOC'H

Tél. 02 98 10 18 81 | anne-gaelle.loch@adria.fr

Référence : **RA018** | Prix : **550 € HT** (660 € TTC)

Réduction de 15% pour les adhérents ADRIA

Nombre de places limité - Inscrivez-vous au plus tôt !

Retour par email : formation.inter@adria-formation.fr

La signature de ce bulletin implique l'acceptation des conditions de vente suivantes : Toute inscription annulée dans les 10 jours ouvrés précédant le début du séminaire donnera lieu à une facturation partielle. ADRIA se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'évènement si l'effectif n'est pas suffisant au plus tard une semaine avant son début. Je recevrai dans les meilleurs délais la confirmation de cette inscription.